



**Département de Saône et Loire**

<b>SÉANCE DU : 9 décembre 2022</b>	<b>Nombre de délégués :</b>	
<b>N° 2022-033</b>	<b>En exercice :</b>	<b>29</b>
<b>Convocation du : 01 décembre 2022</b>	<b>Présents ou représentés :</b>	<b>16</b>
<b>Affichage du : 10 décembre 2022</b>	<b>Absents :</b>	<b>9</b>
<b>Objet de la délibération : Renouvellement bail de location bureau CUCM</b>		

L'an deux mille vingt-et-deux, le neuf du mois de décembre à 18H00, le Comité Syndical s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FRIZOT, Président, délégué titulaire de la Communauté Urbaine Creusot Montceau.

Communauté de Communes	Délégués titulaires	Présent	Excusé	Absent	Représenté par : (Délégué suppléant)
Communauté Urbaine Creusot Montceau	M LUARD Jean Paul	X			
	M FRIZOT Jean Marc	X			
	M PRICAT Valentin	X			
	M BRUGNIAU Pierre			X	
	M DUMAS Pierre-Yves			X	
	M REPY Marc	X			
	Mme MATRAY Paulette	X			
	M JARROT Marie-Claude		X		M KAZMINE Yves
	M DEGUEURCE Gilles			X	
	M DUBAND Joël	X			
	M BAUDIN Jean-Paul			X	M DESCHAMPS Christophe
	M SOROKA Christian	X			
	M VALETTE Noël		X		
	M BALLOT Alain			X	
	M GAMBINI Georges			X	
	M CHAPON Norbert	X			
M PICHARD Emmanuel	X				
Mme SARANDAO Gilda	X				
Communauté de Communes du Grand Charolais	M LOPES DE LIMA Pascal	X			
	M BOURGEON Laurent		X		
	M FRADET Cédric			X	
	M PICHARD Bruno		X		
	M PERRETTE Gilles	X			
	M DEGRANGE Anne		X		
	M PESSIN Jean Marc	X			
	M THERVILLE Daniel			X	
M PERRIER Richard	X				
Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan	M Xavier DUVIGNAUD		X		
Communauté de Communes Entre Arroux Loire et Somme	M André LAUPRETRE			X	

Secrétaire de séance : Valentin PRICAT

.../...

Dans le cadre du partenariat avec la communauté urbaine pour la location des bureaux, la convention est arrivée à son terme au 31 décembre 2022.

La prestation comprenait la location du local ainsi que les charges attenantes.

Le Syndicat a investi dans un véhicule électrique depuis quelques années et souhaite bénéficier d'une mise à disposition d'une borne électrique.

Il est proposé de renouveler le bail de location avec la Communauté Creusot Montceau pour une durée de deux ans et un montant annuel de 2300,00 € auquel s'ajouteront les frais de consommation de la borne électrique.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité,

**Autorise** le Président à signer le bail de location d'une durée de deux ans pour un montant annuel de 2300,00€ auquel s'ajouteront les frais de consommation de la borne électrique.

Fait et délibéré en séance et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal line and a '5'.